

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS2790

présenté par
M. Turquois et Mme Bergantz

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet article, lequel transpose les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 15 mai 2023 de la branche AT-MP ayant un à figurer dans un projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Un temps de concertation supplémentaire entre les partenaires sociaux signataires de l'accord apparaît pertinent. Cet amendement de suppression vise à le rendre possible.